

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 28 septembre 2021

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 22/09/2021

Présents : 18

Dont Présents non votants : 1

*L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-huit septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS*

Représentés : 1

**Présents :** Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Christian BIES, Francis BOUTES, Josian CABROL, Mariette COMBES, Béatrice FALCOU, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Jean-Louis LAFAURIE, Marie LORENTE, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Daniel ROGER

Votants: 18

Pour: 18

Contre: 0

**Représentés :** Laurent BRUNET par Jean-Noël BADENAS

Abstentions: 0

**Présents non votants :** Séverine SAUR

**Excusés :** Daniel BARTHES, Thierry CAZALS, Elisabeth DAUZAT, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Jacqueline MARKOVIC, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL, Didier VORDY

**Absents:**

**Objet: Leader : dotation de transition**

Le 20 juillet 2021, la Région Occitanie notifiait au Groupe d'Action Locale l'octroi d'une dotation complémentaire de 572 321 € au titre de la période de transition du programme LEADER.

Le 6 août 2021, le Groupe d'Action Locale a lancé une consultation écrite auprès des membres du Comité de Programmation pour répartir ces fonds en fonction des projets recensés sur le territoire.

Il a donc été proposé la maquette financière suivante :

Mesure	Maquette financière au 04/06/2021	Nouvelle maquette proposée
Fiche 1 - PPAM bio	373 000,00 €	439 791,72 €
Fiche 2 - Sites patrimoniaux	831 778,29 €	999 082,42 €
Fiche 3 - Sites touristiques	331 124,08 €	455 349,23 €
Fiche 4 - Sites en marchés	415 468,93 €	447 468,93 €
Total 19-2	1 951 371,30 €	2 341 692,30 €
19-3 Coopération (Fiche 5)	33 985,28 €	33 985,28 €
19-4 Ass. Technique (Fiche 6)	450 052,96 €	632 052,96 €
Total	2 435 409,54 €	3 007 730,54 €

La consultation écrite a pris fin le mercredi 18 août 2021. La maquette a été validée à l'unanimité (conformément à l'article 6 du règlement intérieur du GAL, lorsqu'il n'est pas donné de réponse à la consultation écrite dans les délais fixés, le consentement est tacite).

La Région Occitanie a donc été destinataire, de la part du GAL, d'un courrier notifiant la répartition des nouveaux crédits comme validé lors de la Consultation Ecrite.

Un avenant à la convention de mise en œuvre du programme LEADER sera envoyé par la Région Occitanie au Groupe d'Action Locale pour permettre la programmation de ces nouveaux crédits.

Aussi, comme indiqué lors du Comité de Programmation du 4 juin 2021, tout porteur de projet doit, au plus tôt, chercher les cofinancements et les obtenir pour que son projet soit sélectionné et programmé dans les meilleurs délais.

Il est rappelé que ces futurs projets doivent avoir été sélectionnés, programmés et engagés avant le 31 décembre 2022 et qu'ils doivent être achevés au 31 décembre 2023.

Lors du Comité de Programmation du 4 juin dernier, les membres ont validé à l'unanimité la signature par mes soins de tout document se rapportant à l'octroi des nouveaux crédits.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir prendre acte de cette dotation.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical, prend acte de cette dotation.

Fait à Murviel-Les-Béziers le 28 septembre 2021

Le Président,

Jean ARCAS.

